

BUREAU DU CONSEIL FEDERAL

Réunion du 22 avril 2005



Présidence : M. Jean-Pierre ESCALETTES
Membres présents : MM. Frédéric THIRIEZ, Fernand DUCHAUSSOY, Michel PLATINI,
Membres participant par conférence téléphonique : MM. Bernard BACOURT, Henri MONTEIL, Noël LE GRAËT, Christian TEINTURIER
Excusé : M. Bernard DESUMER
Assiste à la séance : M. Jacques LAMBERT



Décision de la Commission Centrale de Discipline du 21 avril 2005 concernant Fabien BARTHEZ :

Le Bureau,

Pris connaissance de la décision rendue par la Commission Centrale de Discipline concernant les incidents de la rencontre ayant opposé le club WAC à l'Olympique de Marseille du 12 février 2005,

Prend acte que le joueur de l'Olympique de Marseille, Fabien BARTHEZ se voit infliger une suspension de 3 mois de suspension ferme complétée par une suspension assortie du sursis d'une durée de 3 mois,

Observe que, lors de la mise en œuvre de l'instruction disciplinaire, les griefs retenus à l'encontre de ce joueur visaient des propos injurieux et crachat envers un officiel,

Constata le décalage entre la sanction et les barèmes fédéraux disciplinaires notamment l'article 1.5.1.A relatif au crachat sur un officiel,

Décide d'interjeter appel de cette sanction auprès de la Commission Supérieure d'appel,

Charge M. Henri MONTEIL, représentant désigné par le Conseil Fédéral, de la formulation de l'acte d'appel dans les délais impartis.

Jean-Pierre ESCALETTES